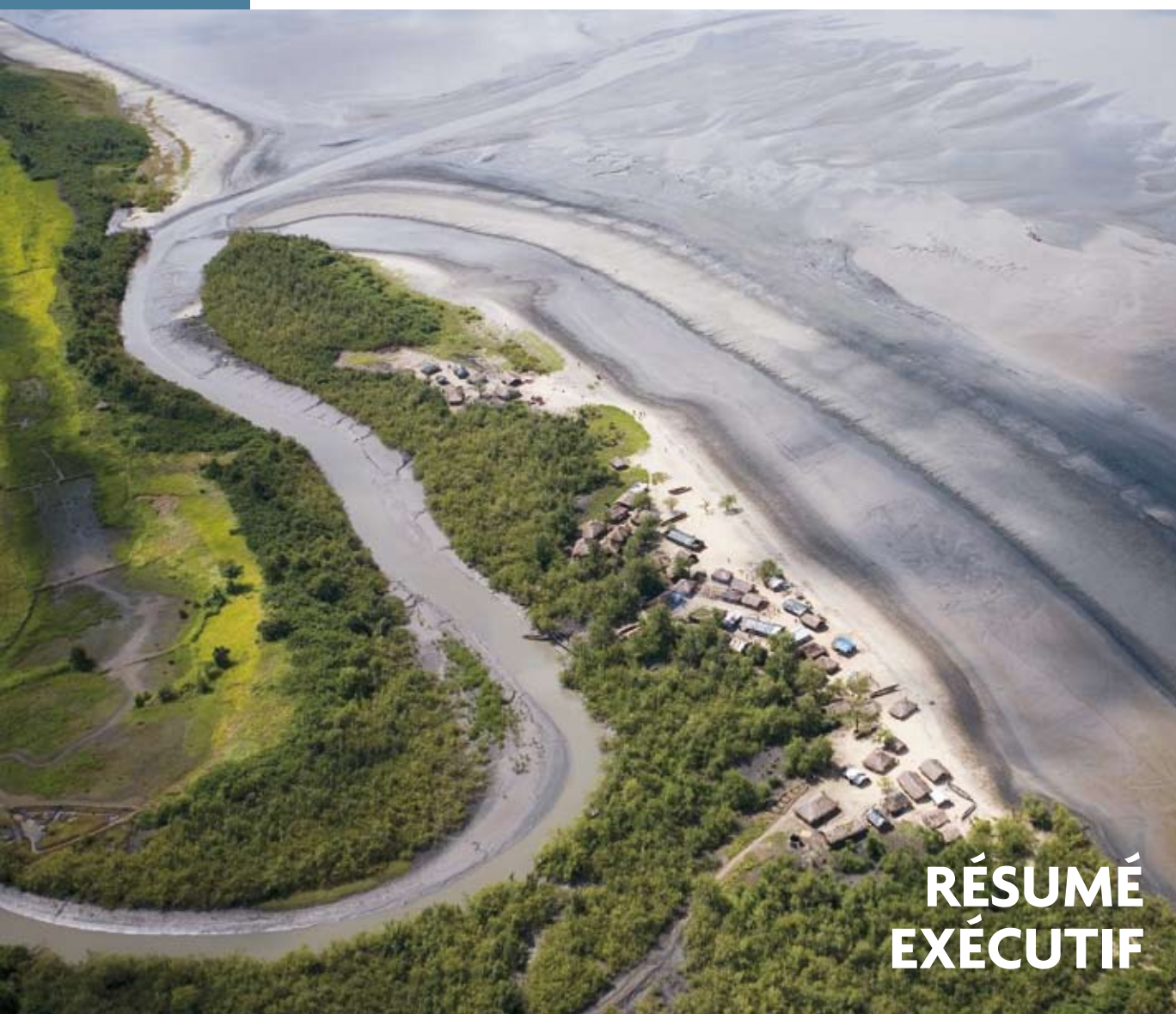


ETUDE DE SUIVI DU TRAIT DE COTE ET SCHÉMA DIRECTEUR LITTORAL DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Vers un plan régional
de prévention des risques côtiers



RÉSUMÉ
EXÉCUTIF

ETUDE DE SUIVI DU TRAIT DE COTE ET SCHÉMA DIRECTEUR LITTORAL DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (SDLAO)

Résumé exécutif

Le 18 mai 2011, à Dakar, une conférence réunissant les ministres de l'environnement des onze Etats côtiers de la Mauritanie au Bénin a validé les résultats de l'étude de suivi du trait de côte et schéma directeur littoral de l'Afrique de l'Ouest¹.

Cette étude, à laquelle ont participé plus de 120 experts des pays de la région, régionaux et internationaux, définit une image réaliste et prospective de l'état actuel des 10 000 km du littoral ouest africain et des tendances lourdes qui caractérisent son évolution.

Des recommandations générales et détaillées sont formulées en vue de prévenir et de maîtriser les risques littoraux dans ces espaces fragiles, supports du développement des Etats côtiers.

UNE VIVE PREOCCUPATION PARTAGEE PAR LES ETATS COTIERS D'AFRIQUE DE L'OUEST

1. L'érosion côtière, et plus largement l'évolution naturelle des littoraux, ont des conséquences réelles, qui sont observées en Afrique de l'Ouest depuis plusieurs décennies. Ces impacts, déjà relevés lors de plusieurs conférences ministérielles panafricaines, s'intensifient aujourd'hui, et sont d'autant plus remarquables que la concentration des populations et des infrastructures dans la frange côtière s'accroît également très rapidement.
2. Le recul du trait de côte généralement observé en Afrique de l'Ouest découle de facteurs divers, notamment liés au changement climatique, mais aussi et surtout d'origine humaine. L'artificialisation des façades littorales, la dégradation des formations naturelles (infrastructures vertes telles que mangroves, lagunes ou encore cordons dunaires littoraux), l'extraction de matériaux ou encore la multiplication des barrages, privent ces littoraux fragiles d'apports sédimentaires importants. S'y ajoutent les déficits de coordination des aménagements de défense des côtes, tant au niveau local que national et inter Etats. Ces différents éléments concourent à aggraver les situations de risque observées, ainsi que les menaces qui pèsent sur les biens et la sécurité des populations.



L'étude a concerné 11 pays de la région : Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Guinée, Sierra Leone, Libéria, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin.

¹ La Déclaration de Dakar, issue de cette réunion régionale, figure en annexe.

3. La réflexion prospective conduite au travers de l'étude (horizons 2020 et 2050) met en évidence toute l'importance stratégique des espaces littoraux pour le développement futur des Etats côtiers, avec une concentration croissante des enjeux dans ces milieux particulièrement fragiles et vulnérables.

4. Cette étude régionale détaillée a été conduite sur une durée de 18 mois par l'UICN, sur commande de l'UEMOA, et avec le concours et la participation de nombreux centres de recherche, scientifiques et techniciens des onze pays de la Région et d'Europe. Ces travaux débouchent sur un ensemble de recommandations qu'il appartient aux Etats d'internaliser et de traduire dans les différents secteurs (environnement, aménagement du territoire, urbanisme, pêche, agriculture, mines, affaires maritimes, etc.) concernés par la gestion des espaces littoraux et de leurs ressources.



Effondrement d'habitations et tentatives de protection individuelle.

5. **Un processus structuré** : la recherche d'une appropriation des résultats de ce travail par les onze Etats impliqués a conduit dès le départ à structurer le processus par étapes permettant la validation de produits intermédiaires et d'encadrer l'étude au travers d'une méthodologie partagée et analysée de façon critique par les différents partenaires. Ces ateliers régionaux qui se sont déroulés depuis avril 2009 ont abouti à la Déclaration de Dakar du 18 mai 2011 présentée en annexe, validant l'intégralité des produits et recommandations de l'étude.

L'étude régionale de suivi du trait de côte et élaboration d'un schéma directeur du littoral de l'Afrique de l'Ouest

a été initiée par l'UEMOA dans le cadre du programme régional de lutte contre l'érosion côtière (PRLEC – UEMOA), objet du Règlement 02/2007/CM/UEMOA, adopté le 6 avril 2007. Cette décision faisait également suite aux recommandations de la Conférence des Ministres chargés de l'Environnement en date du 11 avril 1997, à Cotonou. Ce programme était approuvé le 25 janvier 2007, lors de la réunion des Ministres chargés de l'Environnement.

L'étude a été exécutée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), sous la responsabilité du PACO (Programme pour l'Afrique centrale et occidentale) de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale, dont la coordination est établie à Ouagadougou et sous la coordination générale de son Programme Marin et Côtier (MACO) pour l'Afrique centrale et occidentale, dont la coordination est basée à Nouakchott.

La maîtrise d'ouvrage de l'étude est assurée par l'UEMOA, en l'occurrence par la coordination du PRLEC – UEMOA de la Commission de l'UEMOA. Ces travaux ont été placés sous la supervision

- ▶ **Du Comité Régional d'Orientation du PRLEC-UEMOA**, mis en place pour une meilleure orientation des différents projets et leur exécution diligente et efficace.
- ▶ **Du Comité Scientifique Régional du PRLEC- UEMOA**, établi en vue d'assister la Commission de l'UEMOA pour la validation du contenu technique et scientifique des projets initiés dans le cadre de la mise en oeuvre du PRLEC.

Le PRLEC comprend 4 composantes : 1 - Recherche et développement, 2 - Schéma directeur, 3 - Etudes d'exécution d'ouvrages, 4 - Travaux d'aménagement et de protection.

Cette étude contribue à l'atteinte des objectifs des composantes 1 et 2 du programme.

DES RECOMMANDATIONS PARTAGEES ET VALIDEES LORS DE LA CONFERENCE DE DAKAR

6. Les recommandations formulées par l'étude sont conformes au principe de subsidiarité et **ont vocation à être internalisées par les Etats** au sein de leurs politiques sectorielles, et intégrées au sein des projets d'aménagement touchant les territoires côtiers. Ces recommandations sont autant de dispositions concrètes en vue de la réduction des risques côtiers. Elles s'inscrivent de fait dans **une démarche d'adaptation au changement climatique** pour les zones côtières. Quatre principes sous-tendent ces recommandations:

- ▶ **Agir à toutes échelles du local au régional**, en considérant l'ensemble des acteurs et des niveaux de gouvernance. L'évolution des comportements individuels, de ceux des opérateurs du secteur privé (hôtellerie, pêche, mines, etc.) face aux risques côtiers sont à prendre en compte au même titre que les politiques sectorielles, les stratégies institutionnelles et de prise de décision, en incluant les instances de gouvernance locale des territoires côtiers.
- ▶ **Placer l'anticipation au coeur de la décision** : en étayant toute décision d'aménagement et de gestion sur une analyse prospective de la situation des segments de côte concernés, tant en termes d'évolution des aléas et de la sensibilité que d'évolution des enjeux.
- ▶ **Reconnaitre la spécificité et l'identité des territoires littoraux**, en adoptant notamment des dispositions législatives et réglementaires et des modalités de gouvernance adaptées à la spécificité et la multifonctionnalité des territoires côtiers.
- ▶ **Intégrer les infrastructures naturelles**, pour les services écologiques qu'elles offrent, comme des éléments à part entière dans la conception de l'aménagement du territoire et l'organisation spatiale du développement en zone côtière.

7. Le schéma directeur aborde les thématiques suivantes :

- ▶ Connaissance des aléas, des enjeux et des risques nécessaires à l'anticipation.
- ▶ Préparation, mise en relation et renforcement des capacités des acteurs côtiers pour faire face aux risques.
- ▶ Aménagement des territoires et atténuation des impacts du changement climatique.
- ▶ Gouvernance des risques côtiers, en particulier au travers des mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de coopération et de coordination des interventions.

8. L'articulation de ces différents volets est conforme aux principes du Cadre d'Action de Hyogo pour la réduction des risques de catastrophes naturelles.

9. L'opérationnalisation des recommandations se traduit par un programme régional d'action que s'articule sur quatre axes-programmes

Volet 1 - Programme de veille et vigilance : il s'agit de doter la région et les Etats partenaires d'un instrument mutualisé et partagé de suivi et d'anticipation des risques côtiers, sous la forme d'un **Observatoire du Littoral de l'Afrique de l'Ouest (OLOA)**. Cet instrument devra contribuer à la diffusion, vers tous les niveaux de décision, d'une information fiable et utile sur l'évolution des problématiques côtières, en particulier en lien avec les stratégies de réduction des risques. Son utilité découlera des produits et services régulièrement mis à disposition des Etats, dont des services de vigilance. L'OLOA jouera également un rôle dans le renforcement des capacités techniques et scientifiques des Etats de la région, en apportant un appui aux laboratoires de recherche et à la mise en relation avec les réseaux scientifiques et techniques internationaux appropriés.

Volet 2 - Programme de renforcement des capacités

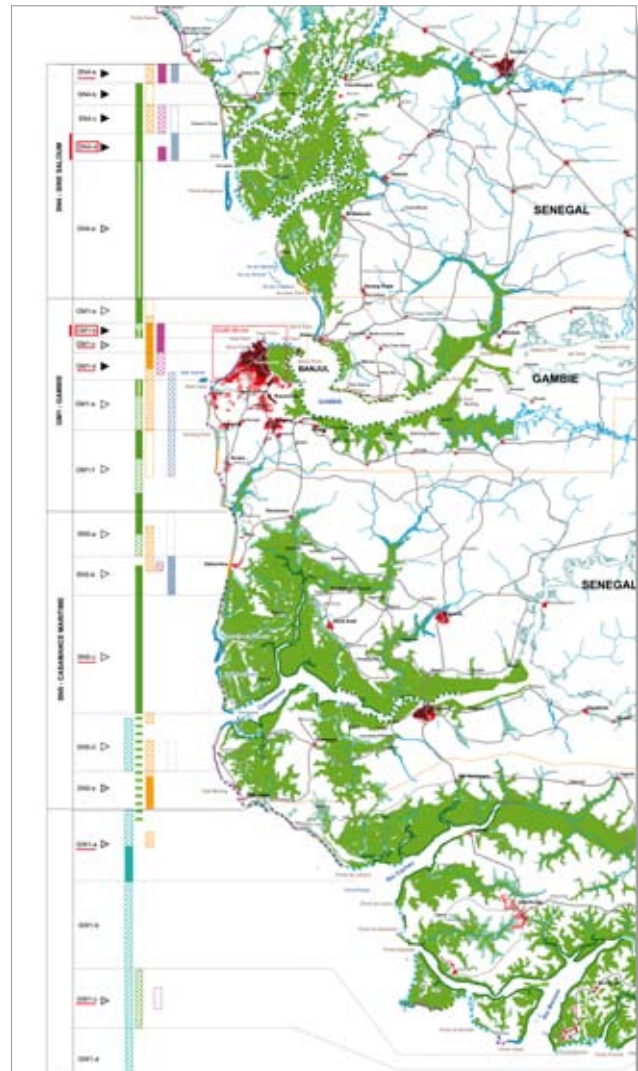
multi acteurs : ce programme visera différents publics cibles, populations littorales et élus locaux, acteurs et corporations du secteur privé, services techniques des Etats.

Volet 3 - Programme de protection et d'atténuation des impacts, qui comprend trois types de mesures :

- ▶ Mesures stratégiques appliquées au travers d'un renforcement de la planification spatiale de l'aménagement côtier, notamment par la mise en place de schéma de secteurs locaux ou de démarches de type plan directeur appliquées à l'échelle des territoires ou des Etats, intégrant la défense des infrastructures naturelles et la définition des différentes vocations des segments côtiers.
- ▶ Mesures réglementaires et juridiques pouvant viser le renforcement et l'adaptation des études d'impact en zone côtière, l'évaluation environnementale stratégique, les normes d'urbanisme, la reconquête de la maîtrise foncière sur le domaine public maritime.
- ▶ Mesures prioritaires et opérationnelles pour la défense des côtes dans les secteurs les plus menacés, ces mesures pouvant être éligibles aux composantes 3 et 4 du PRLEC de l'UEMOA.

Volet 4 - Construction d'une gouvernance régionale des risques côtiers. La démarche s'appuie sur 3 piliers :

- ▶ La mise en relation et les échanges inter-Etats, afin de favoriser le retour d'expérience et les partages de savoir-faire.
- ▶ Les engagements formels des Etats dans les différents cadres Inter-états existants (Convention d'Abidjan, CEDEAO, UEMOA, GCLME, CCLME).
- ▶ Les initiatives inter-Etats, et notamment transfrontalières, comme celles des agences de bassin régionales, favorisant la coordination de l'aménagement et de la gestion côtière et des bassins versants.



Extrait de la cartographie du schéma directeur

10. Des recommandations générales sont également fixées pour l'aménagement côtier, en fonction des orientations suivantes :

- ▶ Réduire l'exposition des installations humaines aux risques de catastrophes naturelles,
- ▶ Préserver la résilience et la capacité de réponse spontanée des systèmes naturels côtiers et des infrastructures vertes,
- ▶ Développer la planification spatiale stratégique en support à l'aménagement du territoire en y incluant (i) la prise en compte combinée des aléas météo marins et des inondations fluviales et pluviales ; (ii) le rôle des infrastructures naturelles.

11. Deux enjeux en émergence sont identifiés, relatifs (i) à la privatisation des espaces publics littoraux (un littoral pour tous), et (ii) à la nécessité stratégique de mettre en oeuvre des démarches d'aménagement spatial maritime, qui sont à concevoir en cohérence avec l'aménagement de la partie terrestre du littoral.

12. Ce schéma directeur général est complété par un schéma directeur détaillé, pour lequel un découpage des 10 000 km de linéaire côtier en 179 segments cohérents a été réalisé. Chacun de ces secteurs est qualifié et priorisé, tant au point de vue de son aménagement que des mesures de vigilance et d'observation à mettre en oeuvre. suivi qui devraient être adoptées.

13. L'ensemble de ces résultats sont synthétisés au travers de trois cartographies restituées au 1/500 000ème (9 feuilles format A1 pour chaque thème) portant respectivement sur la géodynamique côtière, les enjeux humains et le schéma directeur.



Les infrastructures portuaires sont à l'origine d'importantes modifications de l'évolution du trait de côte. Le port de Nouakchott : accrétion au Nord, érosion au Sud.

QUELQUES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

14. Le schéma directeur s'appuie sur un diagnostic détaillé effectué à l'échelle régionale, complété par des diagnostics nationaux. Ceux-ci sont illustrés par un ensemble d'études de cas menées par des équipes universitaires de la région sur les secteurs les plus menacés.

LITTORAL OUEST AFRICAÏN : LES CAUSES DE LA FRAGILITE

15. Le littoral ouest africain est généralement fragile, composé de formations sédimentaires meubles et érodables. Les caps rocheux constituent moins de 3% du linéaire côtier, et sont constitués de formations fracturées et altérées également sujettes à l'érosion. Les littoraux meubles sont particulièrement sensibles aux différents facteurs issus du milieu marin et atmosphérique (vagues, courants, vents, marées), qui influencent l'évolution du trait de côte. Le rôle des eaux continentales lors des épisodes de pluies intenses et de crues doit également être pris en compte.

16. Les apports sédimentaires sont relativement limités et partiellement piégés par les retenues des grands barrages au nombre d'environ 150 en Afrique de l'Ouest.
17. Ces apports sédimentaires sont redistribués sur les façades ouest atlantique et du Golfe de Guinée par le jeu des courants côtiers et des houles (dérive littorale), dont la perturbation par des aménagements tels que les ports se traduit inévitablement par des phénomènes érosifs et d'accrétion altérant la stabilité du trait de côte.

DES ECOSYSTEMES NATURELS AU SERVICE DE LA PROTECTION DES COTES

18. Tout au long d'une dizaine de milliers de kilomètres, le littoral ouest africain est jalonné de milieux naturels – parfois dégradés - parmi lesquels les mangroves (qui couvrent environ 14 000 km²), le chapelet des petits estuaires de la Sierra Leone au Bénin, le système des lagunes et marais côtiers de la Côte d'Ivoire au Ghana et toutes les formes d'accumulation sédimentaires (bancs, cordons), qui constituent autant de réserves stratégiques de sédiments contribuant, lors de leur remobilisation, à équilibrer le bilan sédimentaire côtier.
19. **Les écosystèmes naturels procurent d'importants services écologiques aux sociétés côtières, contribuant notamment à limiter l'érosion et ses impacts. Leur conservation, déjà largement justifiée au travers des engagements des Etats pour le maintien de la diversité biologique, contribue directement à la réduction des risques liés à la mobilité du trait de côte et aux démarches d'adaptation au changement climatique.** Le concept d'infrastructures naturelles déjà évoqué lors de la CoP 10 de la CDB, mais aussi lors de la récente plateforme mondiale pour la réduction des risques, doit conduire à renouveler les approches de l'aménagement du territoire, en particulier sur le littoral.



La localité de Fadiouth au coeur d'une mosaïque complexe de marais côtiers et de mangroves.

20. Face à l'accroissement rapide des enjeux sociaux et économiques dans la zone côtière, les partis et les choix en matière d'aménagement des territoires côtiers revêtent aujourd'hui une importance stratégique.



Extraction de sable au Nord de la péninsule du Cap Vert (Sénégal)

21. L'empreinte actuelle de l'occupation humaine sur les littoraux ouest africains est dominée par la concentration des populations et des enjeux économique, qui s'exprime d'abord :

- ▶ Au travers du développement urbain et de ses précurseurs (désenclavement, électrification, évolution récente des stratégies de pêche artisanale, etc.).
- ▶ Au travers du développement rapide du tourisme et des espaces résidentiels, souvent périurbains.

22. Ces développements s'accompagnent de pré-lèvements de matériaux de construction sur le littoral qui accélèrent les phénomènes érosifs observés.

23. On notera également le nombre croissant d'aménagements établis sur des zones basses remblayées et coupant les chemins de l'eau, accroissant les risques d'inondations d'origine fluviale ou pluviale.

24. Dans les zones sèches, l'accès à l'eau reste un facteur fortement structurant dans la distribution et le développement des implantations humaines.



Axialisation et extension des taches urbaines (Cape Coast – Ghana)

25. Quelques constats :

- ▶ La zone littorale (qui a été considérée ici sur une frange de 25km en profondeur) rassemble 31% de la population totale et 51 % de la population urbaine des Etats côtiers.
- ▶ **La population urbaine totale de la zone littorale dans les 11 pays pourrait doubler de 18 à 36 millions d'habitants entre 2000 et 2020**, pendant que la population rurale devrait s'accroître de moitié.
- ▶ **De 2020 à 2050, la population urbaine du littoral croîtrait de 36 à plus de 80 millions selon un scénario tendanciel et 74 millions dans un scénario modéré de «maîtrise des disparités ».**
- ▶ Quasiment toutes les capitales administratives et/ou économiques sont localisées dans la frange côtière.
- ▶ Le niveau d'urbanisation y est plus de deux fois plus élevé que dans l'hinterland.
- ▶ La densité moyenne actuelle est de 260 habitants par km², avec des maxima de 1 000 habitants par km² au Togo et au Bénin et des zones à moins de 10 habitants par km² au Liberia ou en Guinée Bissau. Certaines zones restent inoccupées. Dans le futur, ces densités pourraient dépasser largement 2 000 habitants par km² dans certains pays du Golfe de Guinée comme le Bénin.
- ▶ La frange littorale concentrerait aujourd'hui environ 56% du PIB dans les Etats côtiers.
- ▶ L'étalement horizontal des espaces urbains est une tendance lourde : la surface bâtie par habitant dans les villes ouest africaines est de 150 m² contre 125 dans la moyenne des PVD. La surface urbanisée dépasse 200 m² par habitant.



Les développements futurs n'affecteront pas la frange côtière de manière homogène.

En gris : développements très localisés, les densités de population sont et resteront faibles à cause des contraintes du milieu (mangroves, et disponibilités en eau au Nord du Sénégal)

En jaune : développements importants mais localisés

En rouge : saturation de la frange littorale



26. La réflexion prospective qui a été réalisée intègre également une accélération probable de la croissance économique en Afrique de l'Ouest à des taux supérieurs à 5% sur une longue période. **Cette croissance soutiendra le rythme d'urbanisation de toute la région, qui verrait se renforcer le processus de concentration de l'activité économique dans la zone littorale, avec la mise en place d'installations industrielles lourdes et le développement des productions agroindustrielles. Les tensions sur le marché des matières premières se traduisent aussi déjà par différents projets de ports minéraliers liés au regain d'activité du secteur.**

27. **Dans ce contexte de croissance économique favorable au sein de la sous-région, la plupart des ports africains sont déjà, et seront amenés à engager des travaux d'extension de leur capacité d'accueil. La pénétration croissante du secteur privé dans la gestion des ports, voire dans leur construction (pour les ports minéraliers), doit inciter à la vigilance des Etats quant à la prise en compte des impacts environnementaux et côtiers, voire sociaux, de ces nouvelles infrastructures.**

FACE AUX INCERTITUDES :

CHANGEMENT CLIMATIQUE ... MONTEE DU NIVEAU DE LA MER ...

28. C'est avant tout l'incertitude qui caractérise aujourd'hui les simulations climatiques. Quelques éléments semblent très probables concernant l'accroissement des températures, mais les modèles divergent fortement quant aux précipitations. On peut toutefois envisager comme probable une augmentation de l'intensité des événements pluvieux, ainsi qu'une **diminution des périodes de retour de certains événements extrêmes, qui pourront se traduire par des inondations des zones littorales et l'aggravation des phénomènes érosifs (pouvant aussi, dans certains cas particuliers, se traduire par une sédimentation accrue).**

29. On considère qu'une diminution globale attendue de la pluviométrie totale au cours du XXI^e siècle provoquerait la diminution du débit des grands fleuves tel que le Sénégal et la Volta, qui s'accompagnerait d'un déficit sédimentaire et d'une accélération de l'érosion côtière.

30. Remontée du niveau de la mer : la remontée du niveau marin est largement confirmée. Les marégraphes historiques montrent une remontée du niveau moyen de la mer de 20 cm au cours des 100 dernières années. Les estimations actuelles se situent entre 20 et 60 cm d'ici la fin du siècle. Des estimations beaucoup plus dramatiques évoquent une remontée de plus de 3 mètres en cas de désagrégation totale du glacier Ouest Antarctique. En Afrique de

l'Ouest, bien que cette élévation du niveau de la mer ne puisse être estimée avec précision, on s'attend à une hausse supérieure à la moyenne globale².

31. Les conséquences pourraient être dramatiques sur plusieurs zones, comme la région de Nouakchott, qui comprend de larges espaces construits au-dessous du niveau de la mer. D'autres grandes agglomérations urbaines sont aussi fortement menacées, d'autant plus que cette hausse du niveau marin s'accompagnera d'une augmentation de la fréquence des surcotes de tempêtes et de leur potentiel de submersion, notamment dans les deltas des fleuves. Cette situation menace également les systèmes rizicoles en mangrove, déjà affectés. Les intrusions d'eau salées seront plus fréquentes, altérant les ressources en eau pour la consommation et l'agriculture (progression du biseau salé et surtout altération des lentilles d'eau douce littorales).

32. Evolution des systèmes côtiers : Les systèmes côtiers ne sont pas passifs face à la remontée du niveau marin et les effets de seuil sont nombreux, car ces systèmes réagissent et s'adaptent également face à ces nouvelles configurations. Par exemple, les formations végétales naturelles côtières peuvent accroître le piégeage sédimentaire, les débits fluviaux peuvent aussi se trouver modifiés par la variabilité des précipitations continentales. Des émissaires de lagunes ou des estuaires peuvent se retrouver partiellement fermés par la progression des flèches sableuses, etc... Compte tenu de ces éléments, toute évaluation des impacts de la montée du niveau marin ou de l'aléa submersion doit donc rester prudente et éviter de basculer dans des calculs ou représentations trop simplistes et réducteurs.



Les systèmes rizicoles en mangrove sont menacés, même dans une hypothèse de remontée du niveau de la mer modérée.

² A l'échelle mondiale, la vitesse d'élévation du niveau de la mer n'est pas homogène.

33. Ces différents éléments de prospective climatique doivent être encore pondérés par la reconnaissance du caractère non linéaire et chaotique de ces phénomènes, ainsi que des effets de seuil, qui caractériseront les différentes manifestations du changement climatique.

34. Le couplage d'un suivi permanent du trait de côte avec un suivi de l'évolution des conditions climatiques devra permettre de produire des scénarios à actualiser régulièrement, afin de réduire la forte incertitude qui entache aujourd'hui toute projection en matière climatique en Afrique de l'Ouest. Un suivi rapproché de la distribution des formations végétales côtières dans les aires marines protégées pourraient également contribuer à mieux comprendre les modalités d'évolution du trait de côte.

L'OBSERVATOIRE DU LITTORAL OUEST AFRICAIN : FEDERER ET MUTUALISER LES RESSOURCES TECHNIQUES A L'ECHELLE REGIONALE

35. Une des recommandations principales portées par la Déclaration de Dakar concerne la mise en place de l'Observatoire du Littoral Ouest Africain (OLOA). Celui-ci doit permettre de produire à l'intention des Etats, et des différentes instances de décision de haut niveau de la sous-région, une information de qualité adaptée aux besoins de la planification spatiale, de l'aménagement du territoire, de la protection des côtes, de la réduction des risques et de l'adaptation au changement climatique.

36. La mise en place de l'OLOA s'inscrit dans la continuité de l'étude SDLAO, en permettant de valoriser ses acquis, données, protocoles, cartographie et surtout réseau humain de chercheurs et techniciens aujourd'hui établi à l'échelle de la sous-région et disposant de relais au plan international. Cette initiative se construit donc sur des bases sérieuses qu'il importe de développer et de consolider. Les principales missions de l'OLOA sont résumées comme suit :

Une information de qualité ...

- ▶ **Elaboration, gestion, maintenance et actualisation d'un Référentiel Géographique du Littoral Ouest Africain**, dont les principaux éléments initiaux peuvent être constitués (i) par la cartographie régionale du SDLAO et des études de cas, qui caractérisent des situations de référence sur plusieurs sites à risques du littoral ouest africain.
- ▶ **Mutualisation et intégration des données et des connaissances sur le littoral ouest africain**, standardisation des protocoles de collecte de données permettant à terme l'interopérabilité des données collectées à l'échelle nationale et leur consolidation régionale.
- ▶ **Contribution au renforcement de la coordination régionale et internationale des activités de recherche** sur le littoral, en vue de leur garantir une utilité, une visibilité, une crédibilité et une reconnaissance accrues. La maintenance d'une base de données régionale sur les projets et activités de recherche concernant les dynamiques d'évolution de la zone côtière ouest africaine incomberait également à l'OLOA.

...Traduite et interprétée...

- ▶ **Contribuer à la présentation, à l'explication et à la sensibilisation des décideurs** quant aux phénomènes naturels et anthropiques affectant l'évolution et l'état du littoral.
- ▶ **Production d'une réflexion prospective** analysant et anticipant les changements et évolutions des systèmes littoraux positionnée comme une aide à la décision pour les décideurs locaux, nationaux et régionaux.

...Mise à la disposition de l'ensemble des acteurs du littoral

- ▶ **Restituer les informations et connaissances disponibles** aux décideurs, acteurs et usagers des littoraux ouest africains à des rythmes et sous des formats adaptés aux publics cibles.
- ▶ **Fournir des produits et services orientés vers l'action**, permettant d'instruire les décisions et les arbitrages de l'action publique en matière de protection, d'aménagement et de gestion du littoral.
- ▶ **Mettre en réseau les acteurs littoraux**, notamment pour favoriser l'émergence d'une vision commune de la zone côtière et des prérogatives et responsabilités des différents intervenants, ainsi qu'une mutualisation des expériences en matière de gouvernance, de conservation, de gestion et de valorisation de la zone côtière.
- ▶ **Diffuser et restituer l'information et les connaissances actualisées disponibles sur le littoral** aux différentes parties prenantes de sa gestion, gouvernementales et non gouvernementales. En particulier l'observatoire mettrait à disposition des acteurs littoraux et des experts conduisant des études l'ensemble de la documentation et des données pertinentes et disponibles, sous une forme exploitable.



**MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DU LITTORAL OUEST AFRICAIN POUR LA
REDUCTION DES RISQUES LITTORAUX ET DES IMPACTS DE L'EROSION COTIERE**

Déclaration de Dakar

- Considérant l'importance des zones côtières des pays d'Afrique de l'Ouest, qui abritent l'essentiel des capitales politiques et économiques de nos Etats et plus de la moitié de leur population,
- Tenant compte de la concentration sur la côte d'activités économiques cruciales pour nos pays, telles que la pêche, le transport international et le tourisme,
- Reconnaissant que l'accroissement rapide de la population des zones côtières conjugué à l'amplification des pressions issues des différents secteurs économiques, se traduit par une dégradation accélérée des écosystèmes littoraux, une course à l'appropriation des dernières ressources foncières disponibles, et des conflits d'usage des ressources,
- Inquiets des phénomènes d'érosion observés, souvent à l'origine d'impacts économiques et sociaux sévères, obligeant des quartiers d'habitation à être déplacés et rendant obsolètes des investissements indispensables au fonctionnement de nos économies,
- Tenant compte de la vraisemblable augmentation des risques côtiers dans les années et les décennies à venir, issue de l'accroissement des enjeux sociaux et économiques d'une part et des effets du changement climatique d'autre part, incluant l'élévation du niveau de la mer et l'augmentation du rythme des événements climatiques extrêmes,
- Reconnaissant les capacités limitées en matière de suivi du trait de côte et d'échange d'information scientifique nécessaires pour asseoir les décisions d'aménagement et de protection de la côte que les Gouvernements de nos pays devront prendre,
- Notant la fragilité des écosystèmes littoraux, leur importance pour la fourniture de biens et de services environnementaux indispensables au développement de nos sociétés et le rôle des infrastructures naturelles telles que les mangroves et les lagunes littorales dans la fixation du trait de côte et la réduction des risques de catastrophes naturelles,
- Reconnaissant la nécessité d'un travail de prospective pour anticiper les contraintes et les risques à venir et se donner les moyens d'y répondre dans une démarche d'aménagement territorial cohérente, tenant compte des écosystèmes littoraux dans une approche régionale intégrée du développement de la zone côtière ouest africaine,

- Ayant pris connaissance de l'étude régionale diligentée par l'UEMOA et réalisée par l'UICN sur le suivi du trait de côte et la mise en place d'un schéma directeur du littoral ouest africain et pris en compte les recommandations des experts désignés par nos pays et réunis à Dakar les lundi 16 et mardi 17 mai 2011 pour analyser et valider les résultats de ce travail,

Nous, Ministres en charge de l'Environnement et de l'Erosion Côtière, représentants des Gouvernements de la République Islamique de Mauritanie, du Sénégal, de la Guinée Bissau, de la République de Guinée, de la Sierra Leone, du Liberia, de la République de Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo et du Bénin, réunis à l'hôtel Méridien Président de Dakar le mercredi 18 mai 2011 :

1. Remercions vivement et félicitons l'UEMOA pour la qualité du travail réalisé, et pour avoir pris l'initiative de conduire une étude régionale associant six États non membres aux côtés de ses cinq États membres côtiers, de façon à obtenir une vision régionale large et intégrative des dynamiques côtières,
2. Approuvons l'ensemble des travaux conduits, leurs résultats et les différents produits cartographiques qui en sont issus, recommandons leur large diffusion dans le domaine public et que leur présentation soit faite en particulier devant les autorités politiques et scientifiques de chacun des pays concernés afin de favoriser leur appropriation et leur transcription dans les politiques nationales,
3. Faisons nôtre la proposition de mettre en place dans les meilleurs délais l'observatoire du littoral ouest africain pour suivre l'évolution de nos zones côtières et guider l'aide à la décision en matière d'aménagement et de réduction des risques littoraux,
4. Apprécions dans ce sens l'offre du Sénégal d'abriter, au sein du Centre de Suivi Écologique de Dakar, l'observatoire du littoral ouest africain et nous engageons à faciliter dans nos pays la production et le partage d'informations à partir d'un réseau d'experts scientifiques et techniques, notamment universitaires,
5. Demandons d'une même voix à l'UEMOA de poursuivre ses efforts d'intégration, et aux organisations régionales et partenaires au développement intervenant en Afrique de l'Ouest d'apporter leur appui technique et financier à la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement du littoral ouest africain.

Fait à Dakar, le 18 mai 2011

Pour les Ministres en charge de l'Environnement de l'UEMOA et des Etats invités (République Islamique de Mauritanie, Gambie, République de Guinée, Sierra Leone, Liberia, Ghana)

Pour le Secrétaire d'Etat de l'Environnement et du Développement Durable de la Guinée Bissau



Mme Maria Odete Rosa,

Chargée d'Affaires à l'Ambassade de Guinée Bissau à Dakar

ETUDE DE SUIVI DU TRAIT DE COTE ET SCHÉMA DIRECTEUR LITTORAL DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

